

PORTANT ATTRIBUTION D'UN PRIX DE JEU-CONCOURS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

Vu la délibération n°2024-05-31-05 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 31 mai 2024 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2024-305 portant ouverture du jeu-concours « Journées scientifiques de l'école doctorale sciences de la vie, santé, agronomie, environnement » (JED SVSAE) ;

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre du jeu-concours « Journées scientifiques de l'école doctorale sciences de la vie, santé, agronomie, environnement » (JED SVSAE), qui s'est déroulé du 06 au 07 juin 2024, les prix suivants sont attribués :

Prix communication orale :

- 1^{er} prix : Meilleure communication orale attribuée par le jury (financé par la Fondation UCA, l'ED SVSAE et CAP 20-25) : Vincent GERDY
- 2^{ème} prix : 2^{ème} meilleure communication orale attribué par le jury (financé par la Fondation UCA, l'ED SVSAE et CAP 20-25) : Claire LESCOAT
- 3^{ème} prix : Meilleure communication orale attribué par le public (financé par CAP 20-25 et l'ED SVSAE) : Margot FARGEAS
- 4^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique cancérologie attribuée par le jury (financé par le CLARA) : Rohan QUONIOU
- 5^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique mobilité santé attribué par le jury (financé par CAP 20-25) : Romane BOYER
- 6^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique environnement, microbiologie et relation hôtes pathogènes, biologie végétale attribué par le jury (financé par le Crédit Agricole) : Aldo BORJAS ESQUEDA
- 7^{ème} prix : Eloquence (2 places de spectacle de la Comédie de Clermont-Ferrand) : Maurean GUERREIRO

Prix communication poster :

- 1^{er} prix : Meilleure communication orale poster attribué par le jury (financé par l'IMOST et le CICS) : Chloé RICHARD
- 2^{ème} prix : 2^{ème} meilleure communication orale poster attribué par le jury (financé par l'IMOST et le CICS) : Alice GILBERT

- 3^{ème} prix : Meilleure communication orale poster attribué par le public (financé par l'ED SVSAE et CAP 20-25) : Valentin MENOURY
- 4^{ème} prix : Meilleure communication orale poster dans la thématique cancérologie attribuée par le jury (financé par le CLARA) : Marine DELMAS

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 21 juin 2024

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*